

BIBLIOTHEQUE DES MAISONS D'ECRIVAIN & DES AMIS D'AUTEUR

Règlement intérieur

Situation

La bibliothèque de la Fédération nationale des maisons d'écrivain & des patrimoines littéraires est sise à Bourges, au rez-de-chaussée de la Bibliothèque des Quatre-Piliers (à droite en entrant sous le porche) - 8 Place des Quatre-Piliers.

Fonds

- . Environ 650 items : actes de colloques, bandes dessinées, biographies d'écrivain, catalogues d'expositions, CD, CD Rom, DVD, étranger, guides "Sur les pas de...", guides des maisons, guides généraux, inventaires, catalogues, livres illustrés sur les maisons d'écrivain, oeuvres, poésie, publications de résidences ou d'ateliers d'écriture, revues d'amis d'auteur, thèses, travaux universitaires, études, fonds Lena Vandrey, inclassables.
- . Le catalogue est consultable en ligne sur notre site Internet.

Conditions d'ouverture

- . L'accès et la consultation sur place des documents sont ouverts à tous, gratuitement, et ne nécessitent pas d'inscription.
- . Tous les documents du fonds de la Fédération (livres, CD, DVD...) ne peuvent être consultés que sur place (pas de prêt).
- . Un ordinateur à disposition permet la lecture des supports numériques.
- . Venir de préférence sur rendez-vous, à prendre auprès de la Fédération : 02 48 24 29 16 ou maisonsecrivain@yahoo.com

Périodes et horaires d'ouverture

- . L'ouverture de la bibliothèque des maisons d'écrivain et amis d'auteur est conditionnée par la présence de la salariée permanente de la Fédération. Il est donc vivement conseillé d'appeler avant de se présenter : 02 48 24 29 16.
- . La bibliothèque est accessible sur les mêmes plages d'ouverture au public que la Bibliothèque des Quatre-Piliers (sauf le samedi), soit du mercredi au vendredi, de 15h00 à 18h00 (sauf en cas d'absence de la salariée de la Fédération).
- . Autres plages horaires possibles, les matins et le mardi toute la journée, uniquement sur rendez-vous.
- . Fermée le lundi et le samedi.
- . En cas de fermeture exceptionnelle de la Bibliothèque des Quatre Piliers, la bibliothèque des maisons d'écrivain et amis d'auteur sera fermée.

En pratique...

Se présenter au bureau de la Fédération (au rez-de-chaussée à gauche sous le porche). Il vous sera demandé de laisser une pièce d'identité (carte nationale d'identité, permis de conduire, carte d'étudiant...), tant que vous serez présent dans la bibliothèque. Celle-ci vous sera rendue à votre départ.

Droits attachés aux documents

La Bibliothèque des maisons d'écrivain & des patrimoines littéraires respecte la législation en vigueur sur la reproduction des documents et celle relative aux droits d'auteurs. Elle dégage donc sa responsabilité de toute infraction aux règles énoncées ci-dessous.

- La reproduction partielle des documents écrits n'est tolérée que pour un usage strictement personnel.
- La reproduction partielle ou totale des documents sonores et multimédia (vidéos, cédéroms) est formellement interdite.

Comportement des usagers

- Les lecteurs sont tenus de respecter le calme à l'intérieur des locaux afin de respecter la tranquillité et le travail d'autrui.
- Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux de la bibliothèque.
- Les animaux ne sont pas admis.
- Les enfants sont, dans les locaux, sous la responsabilité de leurs parents.

Application du règlement

- Tout usager s'engage à se conformer au présent règlement.
- Des infractions graves ou négligences répétées peuvent entraîner la suppression temporaire ou définitive de l'accès à la bibliothèque.
- La salariée de la Fédération est chargée de l'application du présent règlement dont un exemplaire est affiché en permanence dans les locaux.

Le Président de la Fédération